

*Fortifier les familles.
Bâtir les communautés.*



Services spéciaux
pour enfants

Manitoba 

Élever un enfant peut apporter de grandes joies tout en étant parfois difficile. Toutes les familles font face à des défis à un moment ou à un autre, mais les familles qui élèvent un enfant handicapé font face à des défis uniques.

QUE SONT LES SERVICES SPÉCIAUX POUR ENFANTS?

Le programme *Services spéciaux pour enfants* aide les familles ayant des enfants avec des déficiences développementales ou physiques à répondre à certains des besoins additionnels qu'ils pourraient avoir. Ces services ont pour objectif de renforcer les familles et d'appuyer les parents alors qu'ils s'occupent de leurs enfants chez eux, dans leur propre collectivité, là où les enfants grandissent et se développent bien.

Pour les *Services spéciaux pour enfants*, les parents et les membres de la famille sont les personnes les plus importantes dans la vie d'un enfant, et les parents sont les mieux placés pour connaître les besoins de leur famille et de leur enfant.

QUI EST ADMISSIBLE AUX SERVICES SPÉCIAUX POUR ENFANTS?

Les enfants de moins de 18 ans vivant au Manitoba et habitant avec leur famille biologique, adoptive ou étendue sont admissibles si un diagnostic confirme que leur état correspond aux critères minimaux d'admissibilité pour une ou plusieurs des conditions suivantes :

- une déficience mentale;
- un retard du développement;
- un trouble du spectre autistique;
- une déficience physique permanente;
- la forte probabilité d'un retard de développement causé par une condition préexistante; un parent ayant une déficience mentale; ou une forte prématurité associée à des facteurs médicaux ou biologiques.

PAR QUOI DOIS-JE COMMENCER?

Le centre de consultation en développement de l'enfant ou un médecin peut diriger la famille vers les *Services spéciaux pour enfants*, ou la famille peut communiquer directement avec le bureau de leur collectivité pour faire une demande de participation au programme. La confirmation du diagnostic de l'enfant est nécessaire pour traiter de la demande.

Une fois l'admissibilité déterminée, on assigne un travailleur des services à la famille qui examine les besoins, les objectifs et les priorités de la famille avec elle. Ce travailleur renseigne la famille sur les appuis qu'elle pourrait obtenir par les *Services spéciaux pour enfants*, ainsi que sur ceux offerts par d'autres organismes de services, comme des établissements de garde d'enfants, des écoles et des organismes bénévoles. Le travailleur peut aider la famille dans ses démarches pour obtenir les services dont elle a besoin. Un travailleur continuera d'appuyer la famille jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans ou que la famille n'ait plus besoin des services offerts.

Quels sont les services et les appuis offerts?

SERVICE DE SOINS DE RELÈVE

Le service de soins de relève est d'un peu de repos. Ce service peut être offert au domicile de l'enfant ou à l'extérieur de celui-ci, pour les parents qui s'occupent de leur enfant et qui pourraient avoir besoin d'un peu de repos. Ce service peut être fourni par une infirmière autorisée si l'enfant a des besoins médicaux complexes et permanents.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT POUR LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

Des travailleurs spécialistes du développement de l'enfant déterminent avec les parents les forces et les objectifs de l'enfant. Ensemble, ils trouvent des moyens d'aider l'enfant à se développer et à acquérir de nouvelles compétences. Ce service peut être fourni au domicile de l'enfant ou dans un établissement de garde d'enfants.

THÉRAPIE

Le travailleur des services à la famille peut diriger la famille vers le programme provincial de thérapie pour enfants ou vers l'Initiative de thérapie pédiatrique. Parmi les thérapies offertes, citons : l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie et l'audiologie. Ces thérapies peuvent être offertes à la maison, dans un établissement de garde d'enfants ou à l'école.

SERVICES COMPORTEMENTAUX

Des spécialistes du comportement peuvent évaluer les comportements difficiles de l'enfant et, avec la famille, élaborer un plan qui répond aux besoins de l'enfant.

ANALYSE COMPORTEMENTALE APPLIQUÉE POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

Les parents qui élèvent un enfant chez qui on a diagnostiqué un trouble du spectre autistique pourraient être admissibles au programme d'analyse comportementale appliquée. Il s'agit d'un programme d'intervention intensive dans le cadre duquel les parents apprennent des stratégies qui favoriseront le développement comportemental de leur enfant.

PROGRAMMES PENDANT LA PAUSE ESTIVALE

Les *Services spéciaux pour enfants* appuient les enfants pour qu'ils maintiennent leurs compétences pendant les mois d'été, en prenant en charge les coûts exceptionnels nécessaires pour permettre aux enfants d'avoir accès aux programmes et aux activités qui renforcent ce qu'ils ont appris.

GARDE APRÈS L'ÉCOLE POUR ADOLESCENTS

La garde après l'école se fait dans un environnement de groupe et peut être offerte aux adolescents qui n'ont plus accès aux services de garde d'enfants mais qui ont encore besoin de soins et de surveillance en dehors des heures de classe.

FOURNITURES ET MATÉRIEL

Les *Services spéciaux pour enfants* peuvent assumer les coûts de certains matériels et fournitures qui sont nécessaires à un enfant ayant une déficience.

MODIFICATIONS DU DOMICILE OU DU VÉHICULE

Des fonds peuvent être offerts pour faire modifier l'habitation ou le véhicule de la famille afin de l'adapter à la déficience de l'enfant (p. ex. installation d'une rampe, d'une plate-forme élévatrice ou de portes plus larges).

TRANSPORT

Il est possible qu'un appui soit accordé aux familles qui ont besoin d'une aide financière pour couvrir les dépenses de transport aller-retour occasionnées par les rendez-vous médicaux et les services spécialisés pour leur enfant handicapé. Ce service est destiné principalement aux familles des régions rurales et du Nord du Manitoba.

Y A-T-IL DES LIMITES À CES SERVICES?

Le programme des *Services spéciaux pour enfants* reconnaît que chaque famille est différente et évalue les besoins de chaque famille individuellement.

Le montant de services que reçoit une famille dépend de son admissibilité à chaque service, de l'évaluation de ses besoins et des ressources disponibles.

AVEC QUI DOIS-JE COMMUNIQUER?

Pour obtenir plus de renseignements sur les *Services spéciaux pour enfants*, veuillez communiquer avec le bureau régional de Services à la famille et Logement Manitoba de votre collectivité.

BUREAUX RÉGIONAUX

RÉGION DU CENTRE

Bureau régional

63, rue Stephen
Morden
(Manitoba) R6M 1Z6
Téléphone : 204 822-2870
Télécopieur : 204 822-2879

Bureau de zone communautaire

25, rue Tupper Nord
Portage-la-Prairie
(Manitoba) R1N 3K1
Téléphone : 204 239-3092
Télécopieur : 204 239-3198

RÉGION DE L'OUEST

Bureau régional

340, 9e Rue, 2e étage
Brandon (Manitoba)
R7A 6C2
Téléphone : 204 726-6336
Télécopieur : 204 726-6539
Sans frais : 1 800 230-1885

RÉGION DES PARCS

Bureau régional

27, 2e Avenue
Sud-Ouest, bureau 309
Dauphin
(Manitoba) R7N 3E5
Téléphone : 204 622-2035
Télécopieur : 204 638-3278

RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

Bureau régional

C.P. 9600
3e étage, immeuble
administratif
Selkirk (Manitoba)
R1A 2B5
Téléphone : 204 785-5100
Télécopieur : 204 785-5109

RÉGION DE L'EST

Bureau régional

20, 1re Rue Sud
C. P. 50
Beauséjour
(Manitoba) RoE oCo
Téléphone : 204 268-6028
Télécopieur : 204 268-6222
Sans frais : 1 866 576-8546

Bureau de zone communautaire

323, rue Main,
bureau 242
Steinbach (Manitoba)
R5G 1Z2
Téléphone : 204 346-6390
Télécopieur : 204 346-6394

RÉGION DU NORD

Bureau de zone communautaire

143, rue Main,
bureau 102
Flin Flon (Manitoba)
R8A 1K2
Téléphone : 204 687-1700
Télécopieur : 204 687-1708

Bureau de zone communautaire

Immeuble provincial
3e Rue et avenue Ross
The Pas (Manitoba)
R9A 1M4
Téléphone : 204 627-8311
Télécopieur : 204 627-8265

Bureau de zone communautaire

59, promenade Elizabeth
C. P. 5
Thompson (Manitoba)
R8N 1X4
Téléphone : 204 677-6570
Télécopieur : 204 677-6517

BUREAUX DE WINNIPEG

ZONE COMMUNAUTAIRE DE POINTE DOUGLAS ET DU CENTRE-VILLE

Ouest du centre-ville
391, avenue York, bureau 2
Winnipeg (Manitoba)
R3C oP4

Est du centre-ville et Pointe Douglas

111, rue Rorie, bureau 2A
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3N1

Service téléphonique
d'information :

204 948-4092
Télécopieur : 204 948-1334

ZONE COMMUNAUTAIRE DE RIVER EAST ET TRANSCONA

Centres d'accès de River East et de Transcona

975, chemin Henderson
Winnipeg (Manitoba)
R2K 4L7
Service téléphonique
d'information :
204 938-5100
Télécopieur : 204 938-5229

ZONE COMMUNAUTAIRE DE RIVER HEIGHTS ET FORT GARRY

River Heights et Fort Garry

677, rue Stafford, unité 6
Winnipeg (Manitoba)
R3M 2X7
Service téléphonique
d'information : 204 938-5299
Télécopieur : 204 938-5311

ZONE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BONIFACE ET SAINT-VITAL

Saint-Boniface et Saint-Vital

614, rue Des Meurons,
bureau 100
Winnipeg
(Manitoba) R2H 2P9
Service téléphonique
d'information :
204 945-8040
(en anglais)
204 945-2270
(en français)
Télécopieur : 204 948-3282

ZONE COMMUNAUTAIRE ST. JAMES - ASSINIBOIA ET ASSINIBOINE SUD

St. James-Assiniboia et Assiniboine Sud

2015, avenue Portage,
bureau 2
Winnipeg (Manitoba)
R3J oK3
Service téléphonique
d'information : 204 940-8365
Télécopieur : 204 940-2636

ZONE COMMUNAUTAIRE DE SEVEN OAKS ET INKSTER

Seven Oaks et Inkster

1050, avenue Leila, unité 3
Winnipeg (Manitoba)
R2P 1W6
Service téléphonique
d'information : 204 938-5600
Télécopieur : 204 938-5609

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Services spéciaux pour enfants

114, rue Garry, bureau 119, Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1

Téléphone : 204 945-0808, Télécopieur : 204 945-0082

Consultez notre site Web à : www.gov.mb.ca/fs/pwd/css.fr.html
(English on reverse)